



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4

Numéro de la demande : 2021-5510
Demande : Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale – Garantie, nature et proportion des produits de formulation
Produit : ACTICIDE OTE 45
Numéro d'homologation : 34705
Principes actifs (p.a.) : 2-n-octyl-4-isothiazolin-3-one
Numéro de document de l'ARLA : 3423431

But de la demande

Cette demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'ACTICIDE OTE 45, en tant que microbiocide industriel pour utilisation sur du bois n'entrant pas en contact avec des aliments et fraîchement traité à l'azole de cuivre pour la suppression du mildiou.

Évaluation des caractéristiques chimiques

L'ACTICIDE OTE 45 est formulé comme une solution contenant du 2-n-octyl-4-isothiazolin-3-one à une concentration de 46,5 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,011 g/cm³ et un pH de 4,4. Les données chimiques exigées pour l'ACTICIDE OTE 45 ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation sanitaire

Le produit ACTICIDE OTE 45 a été considéré comme équivalent au produit précédent sur le plan toxicologique; par conséquent, aucune donnée toxicologique n'était requise. Le produit ACTICIDE OTE 45 est considéré comme ayant une toxicité aiguë élevée par voie orale, une toxicité aiguë faible par voie cutanée et une toxicité aiguë légère par inhalation. Il provoque une forte irritation pour la peau, est corrosif pour les yeux et est considéré comme un sensibilisant cutané potentiel.

L'utilisation de la nouvelle préparation commerciale de l'ACTICIDE OTE 45 sur le bois traité à l'azole de cuivre ne devrait pas entraîner une exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle supérieure à l'utilisation homologuée de la 2-n-octyl-4-isothiazolin-3-one. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

Le profil d'emploi de l'ACTICIDE OTE 45 est conforme au profil d'emploi enregistré de l'actif 2-n-octyl-4-isothiazolin-3-one; par conséquent, aucun risque supplémentaire n'est anticipé de l'utilisation de l'ACTICIDE OTE 45.

L'étiquette comprend toutes les mises en garde environnementales requises ainsi que le mode d'emploi, lesquels atténuent adéquatement les risques pour l'environnement. La formulation ne contient aucun formulant ou contaminant/impureté préoccupants pour l'environnement qui nécessiterait des mesures d'atténuation des risques environnementaux ou qu'il faudrait prendre en charge.

Les risques découlant de l'utilisation de l'ACTICIDE OTE 45 sont acceptables d'un point de vue environnemental, lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

La comparaison de la formulation du nouveau produit proposé ACTICIDE OTE 45 avec le produit précédent et la comparaison subséquente du profil d'utilisation ont démontré que l'efficacité du nouveau produit devrait être semblable à celle du produit précédent. Par conséquent, l'ACTICIDE OTE 45 a été jugé d'une valeur acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation de l'ACTICIDE OTE 45.

Références

Numéro de document de l'ARLA

Références

3309778 2014, Determination of the accelerated storage stability, the corrosion characteristics and the pH value of ACTICIDE OTE 45 at 54 degrees celsius for 14 days, DACO: 3.5.10 CBI

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9